

L'ASFA: Participation de personnes trans à des compétitions

Suite à une demande, le comité de l'ASFA s'est penché sur la question des catégories dans lesquelles les personnes trans concourent. Pour ce faire, nous avons analysé l'état des études scientifiques et la gestion dans d'autres fédérations (notamment IPF) et dans les autres disciplines sportives, et nous avons impliqué les parties prenantes concernées. Le résultat des discussions au sein du comité:

La question de savoir si les personnes trans peuvent concourir dans la catégorie actuelle est une question d'équilibre entre l'inclusion et l'équité. C'est une question éthique pour laquelle il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse objective. En raison de la puberté masculine, les femmes trans bénéficient d'avantages par rapport aux femmes «cis» dans les sports de force (ou : pour les performances sportives dépendant de la force musculaire). Ces avantages ne peuvent pas être complètement annulés par un traitement post-pubertaire visant à réduire les hormones sexuelles masculines.

En ce qui concerne la participation des hommes trans dans la catégorie hommes, nous ne voyons aucun désavantage pour les hommes cis. Pour les compétitions au sein de notre association, nous accordons plus de poids à l'équité qu'à l'inclusion. Parallèlement, nous tenons à accueillir toutes les personnes dans notre sport. C'est pourquoi le comité a pris sa décision à l'unanimité :

Les femmes trans peuvent concourir avec la catégorie féminine (même flight). Elles ne sont cependant pas classées dans la catégorie des femmes, mais dans la catégorie des hommes OU dans le classement des invités OU dans une catégorie séparée - à créer - pour tous, dans laquelle toutes peuvent prendre le départ. Chaque femme Trans décide elle-même de la catégorie dans laquelle elle sera classée.

Les hommes trans peuvent prendre le départ avec la catégorie hommes et dans son classement. Les hommes trans peuvent également opter pour un classement dans la catégorie pour tous OU dans le classement des invités. Un classement dans la catégorie femmes n'est pas possible, sauf si aucune thérapie hormonale n'a encore été lancée.

Le classement dans la catégorie Pour tous, dans laquelle tout le monde peut participer, se fait au moyen du DOTS et selon le sexe inscrit dans le passeport.

Le comité examinera cette règle au moins tous les deux ans, ou plus tôt si la situation de départ, notamment les données scientifiques, change.

Remarque : les règles antidopage s'appliquent à tous les athlètes*. En cas de test positif, Swiss Sport Integrity (anciennement Antidoping Suisse) évaluera si une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) peut être accordée au cas par cas.

Nous allons également demander à l'IPF d'entamer des travaux sur une catégorie dans laquelle tous les athlètes concourent ensemble, indépendamment de leur sexe.